

8 décembre 1998

**MESSAGE DE L'UNICE AU CONSEIL EUROPÉEN DE VIENNE
(11-12 DÉCEMBRE 1998)****« LES INVESTISSEMENTS CREENT L'EMPLOI EN EUROPE
PAS LES DEPENSES PUBLIQUES ! »**

1. Dans le contexte d'un assombrissement de la conjoncture et des perspectives pour les entreprises, les Présidents des 33 fédérations membres de l'UNICE, réunis en Conseil le 4 décembre 1998, attendent des chefs d'Etat et de gouvernement participant au Conseil européen de Vienne - le dernier avant le lancement de l'euro – qu'ils approfondissent les orientations définies à Cardiff visant à :
 - poursuivre l'assainissement des finances publiques ;
 - opérer les réformes économiques et structurelles nécessaires ;
 - et à stimuler l'esprit d'entreprise et la compétitivité.
2. Les conclusions de Cardiff étaient parfaitement fondées à affirmer que « le seul moyen de permettre à tous les citoyens européens de tirer pleinement parti de l'UEM et du marché unique européen est de mettre en oeuvre une stratégie de promotion de l'emploi par un renforcement de la compétitivité et de la cohésion économique et sociale dans un contexte de stabilité macro-économique ». L'UNICE demande au Conseil européen de Vienne de confirmer cet engagement et en particulier son adhésion aux termes du pacte de stabilité et de croissance.
3. Pour restaurer la croissance, la prospérité et l'emploi en Europe, les Etats membres de l'UE doivent prendre des mesures qui encouragent les investissements ainsi que la prise de risque et promeuvent le travail plutôt que la dépendance. L'exemple des pays européens qui ont vu leur taux de chômage baisser en moyenne de 5 points de pourcent en 5 ans doit être suivi. Chacun de ces pays a, à sa manière et compte tenu de sa spécificité nationale, efficacement combiné des politiques de modération salariale, de flexibilité des marchés du travail ou d'incitations fortes à la prise de risque, à l'investissement et à la création d'entreprises.
4. Dans cet esprit, le pilier « entrepreneuriat », au coeur des lignes directrices pour les politiques de l'emploi des Etats membres pour 1999, revêt une importance fondamentale. L'UNICE constate que les mesures prises par les Etats membres ont eu tendance à se concentrer sur la promotion de l'offre en main-d'œuvre par l'éducation et la formation. Cependant, les progrès accomplis pour favoriser la création d'emplois par la promotion de formes flexibles de travail et la réduction des coûts indirects du travail restent insuffisants.

5. Il est avant tout du ressort des Etats membres d'améliorer le fonctionnement des marchés du travail. Aussi, les lignes directrices européennes pour les politiques de l'emploi des Etats membres doivent veiller à promouvoir la dissémination des « bonnes pratiques » et décourager les solutions illusoires, comme la réduction généralisée du temps de travail. Dans le domaine des politiques pour l'emploi davantage encore que dans tout autre domaine, la subsidiarité doit être respectée, ce qui implique que l'on ne peut arriver à des degrés de convergence progressive qu'à la suite d'un processus naturel basé sur les réalités économiques.
6. A la lumière des débats récents qui se sont fait entendre sur l'harmonisation fiscale, les Etats membres doivent reconnaître que les investissements du secteur privé doivent être libérés par une réduction globale de la fiscalité et des contributions sociales. Eu égard au fait que la plupart des Etats membres ont augmenté ces charges pour satisfaire aux critères de l'UEM, il importe par priorité de renverser cette tendance. Quant aux propositions visant à déplacer le poids élevé de la fiscalité du travail sur d'autres facteurs de production, elles ne peuvent utilement servir à favoriser la croissance et l'emploi. Au niveau européen, l'UNICE demande au Conseil de donner la priorité à la suppression des obstacles fiscaux à l'optimisation du marché unique.
7. En ce qui concerne la crise asiatique et ses répercussions internationales - qui ont un effet baissier sur la croissance européenne et partant sur l'emploi, l'UNICE est d'avis que le protectionnisme ne constitue en aucun cas une réponse adaptée, mais que des efforts conjoints doivent être consentis au niveau international pour ramener la confiance et la stabilité de l'environnement financier.
8. En Europe, la perspective de l'Union Economique et Monétaire a déjà eu pour effet d'atténuer les conséquences dommageables dans la zone « euro ». L'euro est une réalité et représente une opportunité à exploiter. Son succès durable doit être assuré :
 - en parachevant rapidement la mise en oeuvre du marché unique ;
 - en mettant en place des mécanismes plus efficaces d'ajustement des marchés du travail ;
 - en poursuivant l'engagement à réduire les déficits publics et la pression fiscale excessive.
9. L'UNICE soutient fortement le processus d'élargissement de l'UE. Elle partage l'approche objective et dynamique adoptée par la Commission européenne pour évaluer la reprise et la mise en oeuvre de l'acquis communautaire par tous les pays candidats, facteurs clés pour éviter des distorsions de concurrence dans un marché intérieur élargi. L'UNICE est déterminée à poursuivre son action pour soutenir le renforcement des organisations représentatives des milieux d'affaires dans les pays candidats. Encore une fois, ce sont les investissements dans ces pays qu'il faut faciliter pour y dynamiser la croissance et l'emploi.
10. Enfin, les Présidents des fédérations membres de l'UNICE félicitent la présidence autrichienne, à l'occasion de cette première présidence, pour avoir veillé à assurer un dialogue effectif avec les milieux d'affaires. Ils se réjouissent d'engager un nouveau dialogue constructif avec la Banque centrale européenne et la prochaine présidence allemande. Avec les chefs d'Etat et de gouvernement, ils partagent la conviction que pour promouvoir la confiance des investisseurs en Europe, il est essentiel que l'Union européenne et ses Etats membres mènent des politiques économiques et sociales qui se renforcent mutuellement.